

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Diflubenzuron (2%) Formulation
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc
Adresse : 37 McCarville Street
Charlottetown, PE C1E 2A7
Téléphone : +1-908-740-4000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-908-423-6000
Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire
Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation de la peau : Catégorie 2
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2 (Sang, rate, Foie)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang, rate, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
(2-	PPG-2 éther de	34590-94-8	>= 30 - < 60 *

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 1.3 Date de révision: 01/21/2026 Numéro de la FDS: 11556579-00004 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 07/11/2025

Méthoxyméthylethoxy)propanol	méthyle		
N-Méthyl-2-pyrrolidone	1-méthylpyrrolidinone	872-50-4	$\geq 30 - < 60$ *
Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphthalène	Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	$\geq 5 - < 10$ *
N-[[[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide	Benzamide, N-[[[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluoro-	35367-38-5	$\geq 1 - < 5$ *
4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one	Solvant jaune 93	4702-90-3	$\geq 0.1 - < 1$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Pas d'information disponible.
- Protection pour les secour- : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

istes		utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
Avis aux médecins	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique d'extinction
Moyens d'extinction inadéquats	:	Inconnu.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone Composés chlorés Oxydes d'azote (NO _x) Composés de fluor
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection personnelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Absorber avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Les personnes déjà sensibilisées et celles susceptibles de souffrir d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respiratoires.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockage : Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Garder sous clef.
Garder hermétiquement fermé.
Garder dans un endroit frais et bien aéré.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Substances et mélanges auto-réactifs
Peroxydes organiques
Produits explosifs
Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 1.3 Date de révision: 01/21/2026 Numéro de la FDS: 11556579-00004 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 07/11/2025

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
(2-Méthoxyméthylethoxy)propano	34590-94-8	TWA	100 ppm 606 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 909 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 606 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 909 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	50 ppm	ACGIH
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	LMPT	400 mg/m ³	CA ON OEL
Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène	64742-94-5	TWA (Brouillard)	5 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP (brouillards - la poussière inhalable)	5 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m ³	ACGIH
N-[[[4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide	35367-38-5	TWA	400 µg/m ³ (OEB 2)	Interne

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	5-hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	100 mg/l	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique

: Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes).
Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les opérations en laboratoire ne nécessitent pas un confinement spécial.

Équipement de protection individuelle

- | | | |
|-----------------------------------|---|--|
| Protection respiratoire | : | Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. |
| Filtre de type | : | Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques |
| Protection des mains | : | |
| Matériau | : | Gants résistants aux produits chimiques |
| Protection des yeux | : | Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.
Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut porter des lunettes appropriées.
Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols. |
| Protection de la peau et du corps | : | Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire. |
| Mesures d'hygiène | : | Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveillance de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs. |

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | | |
|------------------|---|-----------------------|
| Aspect | : | liquide |
| Couleur | : | jaune |
| Odeur | : | Donnée non disponible |
| Seuil de l'odeur | : | Donnée non disponible |
| pH | : | Donnée non disponible |

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	> 150 °C (1000 hPa)
Point d'éclair	:	> 100 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Sans objet
Inflammabilité (liquides)	:	Allumable (voir point éclair)
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Donnée non disponible

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1.667 mg/l
Durée d'exposition: 7 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 9,510 mg/kg

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,150 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une di-

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

rective similaire ou identique

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 420 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.778 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,640 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.49 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7.39 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

N-[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
Remarques : L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

N-[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Type d'essai : Test patch d'irritation répétés sur l'humain
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Les êtres humains
Résultat : négatif

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Type d'essai : Essai de maximisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Type d'essai : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : négatif

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Espèce : Cobaye
Résultat : négatif

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de recombinaison mitotique (in vitro) chez *Saccharomyces cerevisiae*
Résultat: négatif

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in vitro)
Méthode: Directives du test 482 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test in vitro d'échange de chromatide sœur dans les cellules de mammifères
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Mutagénécité (essai de cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de létalité dominante chez les rongeurs (cellules germinales) (in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Espèce : Rat
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 2 années
Méthode : Directives du test 453 de l'OECD
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Méthode : Directives du test 451 de l'OECD
Résultat : négatif
Remarques : L'essai a été réalisé conformément à la directive

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 2 années
Méthode : Directives du test 453 de l'OECD
Résultat : négatif
Remarques : L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	104 semaines
Résultat	:	négatif

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Composants:

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Méthode: Directives du test 416 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
-------------------------	---	---

Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Résultat: négatif
---------------------------------------	---	---

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: Directives du test 416 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive
-------------------------	---	---

Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: Directives du test 414 de l'OECD Résultat: positif Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive
---------------------------------------	---	---

Type d'essai: Fécondité/développement embryonnaire précoce
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: positif
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Lapin

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: positif
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Toxicité pour la reproduction : Nette évidence d'effets nocifs sur le développement, sur la
- Évaluation base d'expérimentations effectuées sur des animaux.

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur trois générations
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

N-[[[4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Résultat: positif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction : Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, sur la base d'expérimentations sur des animaux., Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.
- Évaluation

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang, rate, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Sang, rate, Foie
Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets importants sur la santé chez les animaux à des concentrations supérieures à 10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Voies d'exposition : inhalation (poussière/brume/émanations)
Organes cibles : Sang, rate, Foie
Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur la santé chez les animaux à des concentrations de >0,02 à 0,2 mg/l/6h/jour.

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Organes cibles : Sang, rate, Foie
Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur la santé chez les animaux à des concentrations de >20 à 200 mg/kg de poids corporel.

Toxicité à dose répétée

Composants:

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Espèce : Rat

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

NOAEL : 1.21 mg/l
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 13 Sem.

Espèce : Rat
NOAEL : 1,000 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 4 Sem.

Espèce : Lapin
NOAEL : 2,850 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 90 jours

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 169 mg/kg
LOAEL : 433 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD
Remarques : L'essai a été réalisé conformément à la directive

Espèce : Rat
NOAEL : 0.5 mg/l
LOAEL : 1 mg/l
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition : 96 jours
Méthode : Directives du test 413 de l'OECD
Remarques : L'essai a été réalisé conformément à la directive

Espèce : Lapin, mâle
NOAEL : 826 mg/kg
LOAEL : 1,653 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 20 jours
Méthode : Directives du test 410 de l'OECD
Remarques : L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Espèce : Rat
NOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Sem.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Espèce : Rat
LOAEL : 81 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 28 jours

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

Espèce : Lapin
NOAEL : > 322 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 28 jours

Espèce : Rat
NOAEL : > 0.1 mg/l
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition : 28 jours

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Contact avec la peau : Symptômes: Irritation de la peau

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,919 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 969 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 969 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): >= 0.5 mg/l

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)
Toxicité pour les microorganismes : CE50 (*Pseudomonas putida*): 4,168 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: DIN 38412
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (*Desmodesmus subspicatus* (Algues vertes)): 600.5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

EC10 (*Desmodesmus subspicatus* (Algues vertes)): 92.6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 12.5 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 600 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: ISO 8192
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphthalène:

Toxicité pour les poissons : LL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 3 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): > 1 - 3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

lares

N-[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): > 0.13 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00026 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 0.2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.1 mg/l
Durée d'exposition: 35 jr
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00004 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 22.7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.407 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- EL10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour les microorganismes : CE50: > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 30 min

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistence et dégradabilité

Composants:

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 76 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 73 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301C de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Tests de simulation de bio-
dégradation :

Compartiment environnemental: Sol
Type de valeur: DT50
Valeur: 11.5 jr
Température: 20 °C
Remarques: Aucune directive d'essai n'a été suivie

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 49.56 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

N-[[[4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301 de l'OECD

Tests de simulation de bio-
dégradation :

Compartiment environnemental: Sol
Type de valeur: DT50
Valeur: 2.2 - 6.2 jr
Méthode de mesure: Directives du test 307 de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.004

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.46
Méthode: Directives du test 107 de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 78 - 360

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.7
Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

4-[[[1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 5.02

Mobilité dans le sol

Composants:

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 3.5
Méthode: Directives du test 106 de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

UNRTDG

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (N-[[[(4-chlorophenyl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
Dangereux pour l'environnement	: oui

IATA-DGR

UN/ID No.	: UN 3082
Nom d'expédition	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (N-[[[(4-chlorophenyl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Dangereux pour l'environnement	: oui

Code IMDG

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (N-[[[(4-chlorophenyl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
Polluant marin	: oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (N-[[[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
Code ERG	: 171
Polluant marin	: oui(N-[[[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS	: non établi(e)
CA. DSL	: non établi(e)
IECSC	: non établi(e)

Liste canadiennes

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	: ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises

Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
1.3	01/21/2026	11556579-00004	Date de la première parution: 07/11/2025

dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MERCOSUR - L'accord pour la facilitation du transport des marchandises dangereuses; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 01/21/2026
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F